

**PROCES VERBAL  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 AVRIL 2019**

L'an **DEUX MIL DIX-NEUF** et le **ONZE AVRIL**, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ORNAISONS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gilles CASTY, Maire.

Présents : CASTY Gilles - GASPARINI Sébastien - SOLER Xavier – GIOVANNINI Elsa - RICHARD François - GALEYRAND Éric - CHAOUAT Claire– TISSEYRE Fanny - PAYAN Gilda - MASSOUTY Daniel

Absents : BERTRAND Corinne - AUTHIER Nicole - SEVENIER Bastien – YVINEC Patricia - DEGLIAME Vincent

Procurations : BERTRAND Corinne à CASTY Gilles - AUTHIER Nicole à RICHARD François – YVINEC Patricia à SOLER Xavier - DEGLIAME Vincent à MASSOUTY Daniel

RICHARD François a été élu secrétaire de séance et a accepté ces fonctions

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre et donne lecture du Procès-verbal de la dernière séance.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour l'adhésion au groupement d'achat d'électricité et de services proposés par la SYADEN.  
Accord de l'assemblée à l'unanimité pour rajouter ce point à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

**1. BUDGET PRINCIPAL 2019 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Conformément à la réunion de la commission finances et suite à sa proposition, le budget présenté s'accompagne d'un maintien des taux d'imposition appliqués l'année précédente.

L'Assemblée sera invitée à la fixation des taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation : 18,70 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,60 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 77,03 %

DONNER tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'opération et signer toute pièce afférente.

**Le Conseil Municipal, oui l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,  
Par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

## D E C I D E

- **De Voter** le maintien des taux d'imposition appliqués en 2019 et tels que présentés ci-dessus.
- **Donner** à M. le Maire ou son représentant légal dûment désigné tout pouvoir pour mener à bien l'opération et signer toute pièce afférente.

### 2. Budget principal M14 2019 : VOTE

Le budget principal 2019 est présenté. Il s'articule de la façon suivante par chapitre :

#### SUIVI DU BUDGET PRINCIPAL M14 - 2019 SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap / Art.	Libellé	Pour mémoire CA 2018 (€)	Rappel BP 2018 (€)	Déjà réalisé	Propositions nouvelles (€)
013	ATTENUATION DE CHARGES	12 810,69	1 000,00	0,00	8 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	46 416,66	50 817,00	9 181,19	43 000,00
73	IMPOTS ET TAXES	567 242,49	595 109,00	84 995,00	563 400,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	307 343,47	262 718,00	21 378,00	288 300,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	56 426,29	53 500,00	4 457,52	50 100,00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES		990 239,60	963 144,00	120 011,71	952 800,00
76	PRODUITS FINANCIERS	19,21	18,00	0,00	19,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 234,46	150 280,00	4 475,64	155 200,00
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		1 003 493,27	1 113 442,00	124 487,35	1 108 019,00
042	OPERAT° D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 615,73	2 615,73	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		2 615,73	2 615,73	0,00	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		1 006 109,00	1 116 057,73	124 487,35	1 108 019,00
Pour information Excédent de fonctionnement reporté de N-1		181 945,68	181 945,68	0,00	14 447,00

**SUIVI DU BUDGET PRINCIPAL M14 - 2019**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES**

Chap / Art.	Libellé	Pour mémoire CA 2018 (€)	Rappel BP 2018 (€)	Déjà réalisé	Propositions nouvelles (€)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	257 151,42	276 500,00	72 905,42	304 700,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	510 708,21	564 000,00	143 046,24	535 000,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	243,00	500,00	0,00	314,00
65	AUTRES CHARGES COURANTES	145 146,34	171 920,00	22 269,64	126 500,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		913 248,97	1 012 920,00	238 221,30	966 514,00
66	CHARGES FINANCIERES	42 238,64	42 500,00	8 320,29	39 800,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	81 138,93	109 700,00	13 414,83	62 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		1 036 626,54	1 165 120,00	259 956,42	1 068 314,00
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	80 000,00	0,00	12 650,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	37 745,65	0,00	20 302,00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	19 873,91	19 637,76	0,00	21 200,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		19 873,91	57 383,41	0,00	41 502,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		19 873,91	57 383,41	0,00	41 502,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		1 056 500,45	1 302 503,41	259 956,42	1 122 466,00

## SUBVENTIONS 2019

ASSOCIATIONS	CA 2017	CA 2018	BP 2019
M.J.C	5 800 €	5 800 €	6 000 €
M.J.C (Subv. exceptionnelle)	150 €		
Bibliothèque	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Comité des Fêtes	5 800 €	6 300 €	6 300 €
Ecole de Rugby USO XIII	1 350 €	1 500 €	1 500 €
EDR USO XIII (Subv. exceptionnelle)		500 €	500 €
Amicale des Anciens USO XIII	700 €	700 €	700 €
Coopérative Scolaire	1 150 €	1 200 €	1 200 €
Coop. Scolaire (Subv. exceptionnelle)	500 €		
Chasse	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Pêche	600 €	900 €	900 €
Club "Les Fontaines"	1 100 €	1 100 €	1 100 €
Club Chiffres et Lettres	150 €	200 €	200 €
Club Chiffres et Lettres (TAP)	150 €	150 €	
Pétanque	400 €	400 €	400 €
Pétanque (Subv. exceptionnelle)	150 €	150 €	150 €
Ornai'songs	1 100 €	1 300 €	1 500 €
Anciens Combattants	600 €	600 €	600 €
Ass Musicale Ornaisonnaise	450 €	450 €	450 €
Ornaisons Nature	250 €	300 €	300 €
Lire et faire lire	100 €	100 €	100 €
L'outil en main		100 €	100 €
Run & Trail		900 €	900 €
<b>Totaux</b>	<b>23 500 €</b>	<b>25 650 €</b>	<b>25 900 €</b>

AUTRES ORGANISMES	CA 2017	CA 2018	BP 2019
Cru Boutenac (camins Boutenac)	0 €	50 €	50 €
Planning Familial 11	0 €	150 €	150 €
Ligue Lutte Cancer	0 €	50 €	50 €
FNACA	0 €	50 €	50 €
Restos du cœur	0 €	50 €	50 €
FNATH	0 €	50 €	50 €
Prévention Routière	0 €	50 €	50 €
BTP CFA	0 €	50 €	100 €
CMA Aude	0 €	0 €	252 €
FEDON11 (lutte flavescence dorée)	0 €	120 €	120 €
AFM TELETHON	0 €	0 €	0 €
Assoc Narbonnaise Actions Adaptation	0 €	0 €	0 €
Fonds de solidarité pour le logement (FUL)	0 €	0 €	50 €
AFSEP (sclérosés en plaque)	0 €	0 €	0 €
AFDAIM ADAPEI 11	0 €	0 €	0 €
Assoc Humanitaire de Sapeurs Pompiers (GSCF)	0 €	0 €	0 €
<b>Totaux</b>	<b>0 €</b>	<b>620 €</b>	<b>972 €</b>

(Cf 6574)

(Cf 65738)

**SUIVI DU BUDGET PRINCIPAL M14 - 2019**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Opé.	Libellé	Dépenses	Dépenses	Recettes	Recettes
		Réalisées (€)	Propositions nouvelles (€)	Réalisées (€)	Propositions nouvelles (€)
	<b>Remboursement Capital</b>	<b>17 463,43 €</b>	<b>82 202,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>
1641	Remboursement capital emprunts	17 463,43 €	80 002,00 €		
1641	Remboursement capital emprunts (Régularisation)				800,00 €
1641	Remboursement capital emprunts (Régularisation)		2 200,00 €		5 200,00 €
<b>999</b>	<b>Non individualisées</b>	<b>4 316,72 €</b>	<b>18 350,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
2184	Armoire d'entretien monobloc (garderie/cantine)		350,00 €		
21311	porte mairie		650,00 €		
2158	convecteur		200,00 €		
2041582	Borne électrique		2 700,00 €		
2051	Logiciel CapEcole		2 100,00 €		
2051	JVS (logiciel Mairie)	3 486,72 €	3 500,00 €		
21578	Illuminations Noël		2 500,00 €		
20	Dépenses imprévues	830,00 €	3 850,00 €		
20	budget participatif		2 500,00 €		
<b>13</b>	<b>Ecole Primaire</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
2188	Vidéoprojecteur		2 000,00 €		

<b>15</b>	<b>Autres bâtiments publics</b>	<b>540,00 €</b>	<b>87 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 000,00 €</b>
2135	MJC (sol salle)		5 500,00 €		
2135	Travaux d'aménagements des bâtiments		10 000,00 €		
2135	Maison Fabre (aménagement rez de chaussée)	540,00 €	72 000,00 €		9 000,00 €
<b>17</b>	<b>Cimetière</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
2138	Colombarium		4 000,00 €		
<b>22</b>	<b>Photovoltaïque</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 500,00 €</b>
2031	Soleil d'Omaisons en Corbières		20 000,00 €		11 500,00 €
<b>23</b>	<b>Aire de contemplation</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>1 100,00 €</b>	<b>1 100,00 €</b>
2151	Travaux de remise en état		7 000,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
<b>40</b>	<b>Sécurité routière</b>	<b>1 740,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>324,99 €</b>	<b>1 300,00 €</b>
2152	Coussins berlinois	1 740,00 €	4 000,00 €	324,99 €	1 300,00 €
<b>50</b>	<b>Stade Municipal</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
2188	Poteau de rugby		1 400,00 €		
<b>52</b>	<b>Salle Polyvalente</b>	<b>0,00 €</b>	<b>14 200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
2135	Menuiseries alu (Cf devis Amiel Alu du 11/02/2019)		12 000,00 €		
21318	Création d'un local technique		2 200,00 €		

64	Achat de mobilier	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2184	Equipement divers		1 000,00 €		
76	Eclairage public	216,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
21538		216,00 €	1 000,00 €		
80	Aménagement Cœur de Village	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21318					
86	Réhabilitation Voirie	0,00 €	28 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2151	Chemin Aigues-Vives (QP 50% avec Boutenac)		9 000,00 €		
21534	Participation transformateur lotissement Ruffat		4 000,00 €		
21532	Viabilisation réseaux secs OAP Le Pech		10 000,00 €		
21533	Enfouissement réseau Orange avenue Saint-Marc		5 000,00 €		
90	Aménagement piétons	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2152	Cheminement piétons chemin bas		10 000,00 €		
92	Services Techniques (petit équipement)	0,00 €	1 150,00 €	0,00 €	0,00 €
21578	Meuleuse		300,00 €		
21578	Tarriere		400,00 €		
21578	Perceuse+ renvoi d'angle universel		450,00 €		
Virement de la section de fonctionnement				0,00 €	20 302,00 €
Opérations d'ordre entre sections (MV & PV / cessions immo)				0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre entre sections (amortissements)				0,00 €	16 000,00 €
Taxe d'aménagement				475,29 €	10 000,00 €
Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)				0,00 €	10 400,00 €
Opérations afférentes aux Emprunts				0,00 €	196 200,00 €
SOUS / TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		24 276,15 €	281 802,00 €	1 900,28 €	281 802,00 €
Solde positif / négatif d'investissement 2018		0,00 €	117 107,23 €	0,00 €	117 107,23 €
TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT		24 276,15 €	398 909,23 €	1 900,28 €	398 909,23 €

Après la présentation du budget 2019, l'Assemblée a été invitée à se prononcer

**Le Conseil Municipal**, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,  
Par 11 voix pour, 0 contre, 3 abstentions

### DECIDE

- **Valider** le budget 2019 tel que présenté,
- **Dire** que le budget 2019 est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2018,
- **Dire** que le budget 2019 est voté par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et également au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

- **Dire** que le budget primitif intègre une subvention exceptionnelle de 10 000€ en exploitation pour le budget M49 « eau et assainissement » 2019 et de 1 000€ en exploitation pour le budget annexe lotissement la Gravette,
- **Décider** de répartir les subventions aux associations (articles 6574 et 65738) comme précisé dans le tableau annexé,
- **Donner** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien les opérations et signer toute pièce afférente.

#### **4. Budget « eau et assainissement » M49 2019 : vote du prix facturé de l'eau**

Les prévisions budgétaires 2019 en matière d'eau et d'assainissement, révèlent que sans charge supplémentaire particulière, la section d'exploitation est déficitaire.

Selon les dispositions réglementaires et notamment l'article L 2224-1 du CGCT, les Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) doivent être couverts par le prix facturé à l'usager.

Dans ce contexte juridique, considérant la nécessité d'avoir recours à une augmentation du prix de l'eau et de l'assainissement pour permettre l'équilibre du budget,

Conformément à la réunion de la commission finances et suite à sa proposition, le budget présenté s'accompagne d'une augmentation du prix total facturé de l'eau de 0,03 HT/m<sup>3</sup> pour l'année 2019.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,  
Par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

#### **DECIDE**

- De l'augmentation des tarifs de l'eau et de l'assainissement pour le tarif de l'eau facturé à l'usager,
- Que cette augmentation se traduit comme suit :
  - la part du prix de l'eau passera de 1,66 € HT/m<sup>3</sup> à 1,68 € HT/m<sup>3</sup>,
  - la part de l'assainissement passera de 1,88 € HT/m<sup>3</sup> à 1,89 € HT/m<sup>3</sup>,

- Que ces modifications entreront en vigueur dès le 1<sup>er</sup> relevé de l'année 2019.
- De donner à M. le Maire ou son représentant légal dûment désigné tout pouvoir pour mener à bien l'opération et signer toute pièce afférente.

## 5. Budget M49 « eau et assainissement » M49 2019 : VOTE

Le budget « eau et assainissement » M49 2019 sera présenté.

Il s'articule de la façon suivante par chapitre :

### SUIVI DU BUDGET PRIMITIF DE L'EAU M49 - 2019 SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

Chap / Art.	Libellé	Pour mémoire CA 2018 (€)	Rappel BP 2018 (€)	Réalisées (€)	Propositions nouvelles (€)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	110 122,21	124 400,00	32 306,03	133 500,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	9 500,00	9 500,00	0,00	9 500,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	2 984,09	8 650,00	0,00	8 311,02
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		122 606,30	142 550,00	32 306,03	151 311,02
66	CHARGES FINANCIÈRES	33 410,44	33 705,32	6 998,03	36 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	851,29	3 000,00	1 916,79	3 000,00
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES		156 868,03	179 255,32	41 220,85	190 311,02
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	1 535,00
023	Virement à la section d'Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opération d'ordre et de transfert entre section	66 504,24	66 510,00	0,00	63 500,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		66 504,24	66 510,00	0,00	65 035,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		66 504,24	66 510,00	0,00	63 500,00
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		223 372,27	245 765,32	41 220,85	255 346,02
<i>Pour information Déficit d'exploitation reporté N-1</i>		17 904,68	17 904,68		4 561,98

### SUIVI DU BUDGET PRIMITIF DE L'EAU M49 - 2019 SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

Chap / Art.	Libellé	Pour mémoire CA 2018 (€)	Rappel BP 2018 (€)	Réalisées (€)	Propositions nouvelles (€)
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	210 274,23	237 160,00	266,09	232 208,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
TOTAL GESTION DES SERVICES		220 274,23	247 160,00	266,09	242 208,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	239,06	300,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		220 513,29	247 460,00	266,09	242 208,00
042	Opération d'ordre et de transfert entre section	16 201,68	16 210,00	0,00	17 700,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		236 714,97	263 670,00	266,09	259 908,00



**SUIVI DU BUDGET DE L'EAU M49 - 2019**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Opé.	Libellé	Dépenses	Dépenses	Recettes	Recettes
		Réalisées (€)	Propositions nouvelles (€)	Réalisées (€)	Propositions nouvelles (€)
	<b>Remboursement Capital</b>	<b>9 951,05 €</b>	<b>39 350,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	Remboursement capital emprunts	9 951,05 €	38 600,00 €		
	Remboursement capital emprunts (Régularisation)		750,00 €		0,00 €
<b>999</b>	<b>Non individualisées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	Dépenses imprévues		10 000,00 €		0,00 €
<b>23</b>	<b>Canalisation de Secours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>382 416,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>263 878,00 €</b>
	SIAERO		382 416,00 €		263 878,00 €
<b>21</b>	<b>STEP</b>	<b>11 628,00 €</b>	<b>2 197 386,00 €</b>	<b>118 529,00 €</b>	<b>921 898,00 €</b>
	Nouvelle STEP	11 628,00 €	2 050 926,00 €	118 529,00 €	921 898,00 €
	Nouvelle STEP (honoraires)		146 460,00 €		
<b>25</b>	<b>OAP Le Pech</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	Viabilisation réseaux humides OAP Le Pech		6 000,00 €		
	Poteaux incendie		6 000,00 €		
<b>28</b>	<b>Assainissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	Assainissement 2019		5 000,00 €		0,00 €
<b>30</b>	<b>Réseau de Transfert</b>	<b>121 615,03 €</b>	<b>393 702,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>180 606,00 €</b>
	Nouvelle STEP	121 615,03 €	360 162,00 €	0,00 €	180 606,00 €
	Nouvelle STEP (honoraires)		33 540,00 €		
<b>44</b>	<b>Matériel</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	Achat de Matériel	0,00 €	5 200,00 €		0,00 €
	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section</b>		<b>17 700,00</b>		<b>63 500,00</b>
	<b>Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)</b>			<b>0,00 €</b>	<b>15 280,41 €</b>
	<b>Opérations afférentes aux Emprunts</b>			<b>0,00 €</b>	<b>1 660 000,00 €</b>
	<b>Sous / Total</b>	<b>143 194,08 €</b>	<b>3 062 754,00 €</b>	<b>118 529,00 €</b>	<b>3 105 162,41 €</b>
	<b>Solde d'investissement reporté N-1</b>	<b>0,00 €</b>	<b>42 408,41 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>143 194,08 €</b>	<b>3 105 162,41 €</b>	<b>118 529,00 €</b>	<b>3 105 162,41 €</b>

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,  
Par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

**DECIDE**

- **Valider** le budget M49 eau et assainissement 2019 tel que présenté,
- **Dire** que le budget M49 eau et assainissement 2019 est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2018 après le vote du compte administratif,
- **Dire** que le budget M49 eau et assainissement 2019 est voté par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et également au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

- **Donner** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien les opérations et signer toute pièce afférente.

## 6. Budget Lotissement la Gravette 2019 : VOTE

Le budget lotissement la Gravette 2019 sera présenté.

Il s'articule de la façon suivante par section :

SUIVI DU BUDGET LOT. LA GRAVETTE - 2019			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chap / Art.	Libellé	DEPENSES	RECETTES
66	CHARGES FINANCIERES		
66111	Intérêts des emprunts et dettes	1 223,82	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		
7474	Participation commune		1 000,00
002	RESULTAT REPORTE		223,82
TOTAL DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		1 223,82	1 223,82

SUIVI DU BUDGET LOT. LA GRAVETTE 2019			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
article	Libellé	Dépenses	Recettes
		Propositions nouvelles (€)	Propositions nouvelles (€)
1641	emprunt	19 000,00 €	0,00 €
Solde d'investissement reporté N-1		0,00 €	19 000,00 €
TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT		19 000,00 €	19 000,00 €

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,  
Par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

### **DECIDE**

- **Valider** le budget lotissement la Gravette 2019 tel que présenté,

- **Dire** que le budget lotissement la Gravette 2019 est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2018,
- **Dire** que le budget lotissement la Gravette 2019 est voté par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et également au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- **Donner** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien les opérations et signer toute pièce afférente.

## **7. Transfert automatique des compétences Eau et Assainissement au profit de la CCRLCM**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les dispositions de l'article 64 de la Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique (NOTRE) n°2015-991 prévoient qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les communautés de communes exerceront de manière obligatoire les compétences eau et assainissement en lieu et place des communes membres.

Cependant l'article 1<sup>er</sup> de la Loi 2018-702 assouplit les conditions de ce transfert et prévoit que ce transfert automatique des compétences eau et assainissement peut être repoussé jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2026 si au moins 25 % des communes, représentant plus de 20 % de la population, s'y opposent.

M. le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le transfert de cette compétence à la CCRLCM à compter du 01/01/2020.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,  
Par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

### **DECIDE**

**DE S'OPPOSER** au transfert à la CCRLCM de la compétence eau-assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**DONNE** tout pouvoir au Maire pour mener à bien cette décision et signer toute pièce afférente.

## **8. Convention de mise à disposition du personnel et du matériel : ASA du canal de Luc / Commune ORNAISONS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de délibérer afin de reconduire la convention entre la commune d'Ornaisons et l'ASA du canal de Luc/Ornaisons/ Boutenac pour l'année 2019.

Les conditions restent inchangées et sont les suivantes :

- Le syndicat Mixte du Canal de LUC/ORNAISONS/BOUTENAC, s'engage à mettre à disposition de la mairie d'Ornaisons, M. André BISCAN, garde canal, pour des travaux planifiés à l'avance afin de ne pas gêner l'entretien annuel du canal et l'urgence de certains travaux de réfection. Lors de la mise à disposition du garde canal à la mairie d'Ornaisons, M. André Biscan est autorisé à utiliser tout le matériel dont il dispose au sein du syndicat mixte du canal de Luc/Ornaisons/Boutenac.

- La mairie d'Ornaisons, s'engage à mettre à disposition du syndicat mixte du canal de Luc/Ornaisons/Boutenac le personnel communal pour des travaux planifiés à l'avance afin de ne pas gêner les travaux de la commune. Lors de la mise à disposition du personnel communal au syndicat mixte du canal de Luc/Ornaisons/Boutenac, le personnel communal est autorisé à utiliser les véhicules et le matériel dont dispose la commune.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,**

**Par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

### **D E C I D E**

**D'APPROUVER** la reconduction de la convention de mise à disposition de matériel et de personnel entre la commune d'Ornaisons et l'ASA du canal de Luc/ Ornaisons/ Boutenac pour l'année 2019 telle que présentée.

**HABILITE M.** le Maire à signer toutes les pièces utiles à cet effet et notamment ladite convention.

## **9. Actualisation des emprunts pour le financement de la STEP et la sécurisation en eau potable de la commune**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 17 décembre 2018 celle-ci a approuvé la souscription d'emprunts pour le financement des opérations d'investissements suivantes : réseau de transfert de la STEP, la création de la nouvelle STEP et la sécurisation d'alimentation en eau potable de la commune.

Depuis les taux ont évolué et la Caisse d'Épargne fait une meilleure proposition avec un taux à 2,11% au lieu de 2,29%, les autres conditions restent inchangées.

M. le Maire propose à l'assemblée d'accepter la nouvelle proposition de la Caisse d'Épargne dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Prêt taux classique pour financement STEP  
Montant : 145 000€  
Durée : 25 ans  
Taux fixe ; 2,11%  
Echéance trimestrielle : 1 869,64€  
Coût total du crédit : 41 964€  
Des indemnités actuarielles seront appliquées en cas de remboursement anticipé total ou partiel

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,  
Par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

### **DECIDE**

**DE CONTRACTER** un contrat de prêt auprès de la Caisse d'Épargne dans les conditions détaillées ci-dessus.

**D'AUTORISER** M. le Maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

**D'INSCRIRE** la recette correspondant au budget principal de l'exercice en cours.

**HABILITE** M. le Maire à signer toutes les pièces utiles à cet effet.

## **10. Offre d'acquisition pour la salle du clocher**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 4 avril 2019 celle-ci a été informée d'une proposition d'acquisition de l'agence immobilière Sélection de

Narbonne pour la salle du clocher située 2 rue château ; cette offre est faite par M. LYRA Thomas pour un montant de 25 000€.

L'agence immobilière a adressé à M. le Maire une lettre d'intention d'achat en date du 02 avril 2019.

N'ayant pas eu d'autre offre depuis la mise en vente de celle-ci le 12/10/2016 et devant l'ampleur des travaux à réaliser (plancher ; toiture ;...), M. le Maire propose d'accepter l'offre de l'agence Sélection Sud.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,  
Par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

**DECIDE**

**D'ACCEPTER** l'offre d'achat de M. LYRA Thomas à 25 000€

**D'AUTORISER** M. le Maire à signer l'acte de vente

**D'INSCRIRE** la recette correspondante au budget principal de l'exercice en cours.

**HABILITE** M. le Maire à signer toutes les pièces utiles à cet effet.

**11. Proposition de don de parcelle (A774) de Mme VECCHIALI**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 4 avril 2019 celle-ci a été informée d'une proposition de don de Mme VECCHIALI Edith. En effet, cette administrée souhaite donner à la commune sa parcelle A774 de 5 050m<sup>2</sup> située chemin des Poissonnières.

M. le Maire propose à l'assemblée d'accepter l'offre de Mme VECCHIALI.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,  
Par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

**DECIDE**

**ACCEPTTE** définitivement la donation, sans charges ni conditions, du bien immobilier cadastrée section A 774 Lieudit chemin des poissonnières pour une contenance de 50a 50ca appartenant à Madame Edith VECCHIALI née DELPECH,

**PRECISE** que l'acceptation a effet à compter de la date de ce jour.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

**CONFIE** au notaire, Maître Florence NEGRE-MONIN la rédaction des actes afférents à cette donation.

**DIT** que les tous les frais afférents à ce dossier sont inscrits au budget communal.

## **12. Adhésion au groupement d'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SYADEN**

M. le Maire informe l'assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011 par application de la loi NOME (Nouvelle Organisation des Marchés de l'Electricité), le marché de l'électricité s'est ouvert à la concurrence.

**La suppression des tarifs réglementés de ventes (TRV) pour les consommateurs finals domestiques et non domestiques ayant des locaux raccordés avec une puissance souscrite égale ou supérieure à 36 kVa (tarifs «jaune» et tarifs «vert») est survenue le 31 décembre 2015.**

Ainsi au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les acheteurs **soumis au Code des marchés publics ou à une procédure obligatoire de mise en concurrence**, notamment les collectivités territoriales et les établissements publics, ont dû souscrire des contrats en offre de marché avec un fournisseur de leur choix.

**Dans ce contexte, le SYADEN a constitué un groupement de commandes d'achat d'électricité et services associés afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.**

Dans ce cadre, le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, acheteuses d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique, est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, assure une maîtrise de leur consommation d'énergie et renforce la protection de l'environnement dans le respect du développement durable.

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt de la commune d'Ornaisons d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés pour ses besoins propres.

**Considérant** qu'eu égard à son expertise dans le domaine de l'énergie, le SYADEN entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses membres.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,  
Par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

**DECIDE**

**D'ADHERER** au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SYADEN ;

**AUTORISE** le SYADEN à optimiser l'ensemble des abonnements électriques concernés par le groupement d'achat d'électricité. L'optimisation tarifaire sera mise en application après la passation du marché subséquent. Cette optimisation tarifaire à une portée exclusivement financière et n'entraînera aucun travaux (recablages, changements de compteurs etc...) pour le Membre et donc aucun coût supplémentaire. A noter que la « couleur » du tarif (jaune, vert, bleu) ne sera pas changée quand bien même il y aurait intérêt pour La commune. Ces optimisations nécessitant un changement de « couleur », et ayant pour conséquence des travaux spécifiques et donc des coûts, pourront être étudiées au cas par cas et sur demande expresse de la commune après la passation des marchés subséquents.

**APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés (Cf. annexe) coordonné par le SYADEN et s'engage à compléter le bulletin d'adhésion ci-joint;

**INFORME** la participation financière fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif n'est pas appliquée par le SYADEN, l'adhésion à la fourniture d'électricité 2020-2021 étant gratuite.

**MANDATE** le SYADEN en tant que coordonnateur du groupement, notamment ses agents administratifs et techniques, à solliciter en cas de besoin l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison auprès du gestionnaire de réseau de distribution et des fournisseurs d'énergies ;

**AUTORISE** le SYADEN à accéder au besoin aux données de la structure et de suivre les consommations de ses différents sites

### **13. Questions diverses**

- ❖ M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande d'acquisition de parcelle de Mme FODIL Christèle. Cette administrée est à la recherche d'un terrain afin de développer des cultures de manière saine et écologique de type permaculture. Elle est intéressée par la parcelle A470 appartenant à la commune et située derrière le cimetière.